



COMBATTONS L'HERBE À POUX !

Arrachez-la ou coupez-la pour votre santé et celle des autres !

Saint-Basile-le-Grand, le 22 juin 2021 – Avec la chaleur s'amène la plante responsable de près de 75 % des allergies saisonnières au Québec... l'herbe à poux ! Pour le mieux-être et la santé de tous ses citoyens et particulièrement ceux incommodés par les allergies saisonnières, la Ville de Saint-Basile-le-Grand adhère encore cette année à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec.

Arrachez-la ou tondez-la !

Saviez-vous que l'herbe à poux est l'une des principales causes de la rhinite allergique ? Dans cette optique, parcourez votre terrain et arrachez cette plante, et ce, dans le but de limiter la réapparition des plants. Vous pouvez également la tondre afin de limiter sa floraison et son émission de pollen. La Ville souhaite rappeler aux propriétaires que selon la réglementation municipale, il est interdit de laisser pousser l'herbe à poux en fleurs après le 1^{er} août de chaque année.

Propriétaires de lots vacants : n'oubliez pas d'entretenir vos terrains en les tondant fréquemment afin de limiter la hauteur des herbes à moins de 15 cm. Les propriétaires négligents recevront une facture de la Ville qui procèdera par impartition.

Savoir la reconnaître

On peut souvent confondre l'herbe à poux avec l'herbe à puce, bien qu'elles soient différentes. L'herbe à poux, contrairement à l'herbe à puce, est sans danger au toucher. Ses feuilles sont dentelées, minces et d'un vert uniforme. Sa tige est poilue et le plant peut atteindre une hauteur de 10 centimètres à 2 mètres. Surveillez les milieux arides et ensoleillés, ainsi que les sols pauvres : ce sont ses endroits de prédilection !

Pour en savoir plus

Consultez le site Web de la campagne de l'Association pulmonaire du Québec au www.herbapoux.ca.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca